

Synthèse des entretiens réalisés auprès de Guy Salmon-Legagneur

M. Guy Salmon-Legagneur nous a très aimablement reçue à son domicile parisien pour ces deux entretiens biographiques professionnels (les 26 juin et 2 juillet 2002) d'une durée totale de 4 heures.

La longue carrière de l'interviewé au Secrétariat général du Groupe central des villes nouvelles (1968-1983), qui couvre la période de lancement puis de développement des villes nouvelles françaises, nous avait incitée à centrer notre propos, d'une part, sur les conditions de cette nomination et sa longévité, d'autre part, sur les intérêts de cette fonction au carrefour des EPA, de la Région et des Ministères concernés (Finances, Equipement, Intérieur, essentiellement).

Cependant, dans la mesure où M. Guy Salmon-Legagneur a souhaité présenter un exposé personnel préparé à l'avance et ne pas s'en éloigner par souci de concision, la méthode de l'entretien semi-directif n'a pas pu être appliquée. Seules quelques questions ayant pour but d'amener l'interviewé à préciser certains points ont été formulées.

Au cours de ces entretiens, organisés et structurés par l'interviewé, ont donc été abordés les points suivants :

- les conditions de sa nomination au SGGCVN à l'issue de la période de Cabinet (E. Pisani) ;
- la « période d'interrègne » P. Delouvrier-M. Doublet ;
- l'activité au Comité de décentralisation ;
- le Comité consultatif économique et social ;
- les villes nouvelles en tant que : politique régionale soutenue ou combattue par l'Etat, un pari financier réussi, un partenariat multiple avec le privé, le passage réussi du flambeau aux élus locaux (création des EPA, loi Boscher, élections municipales de 1977 et la loi Rocard de 1983) et les quatre villes nouvelles de province.

Il faut noter qu'à la demande de l'interviewé un passage de l'entretien n°1 (entre les pages 5 et 6) n'a pas été enregistré. Il est relatif à la réalisation de l'Agora d'Evry et à la nécessité de négocier avec le groupe Suez l'acceptation du chantier initialement confié à un concurrent. Le recours à une procédure particulière avait alors déclenché les foudres du préfet de région M. Doublet.

Les principaux intérêts de ces entretiens résident dans l'évocation, précise et récurrente, du travail effectué par l'interviewé au sein du Comité de décentralisation (rapports GCVN et DATAR, unions patronales), dans celle particulièrement développée des aspects financiers liés aux villes nouvelles (relations avec la direction du Budget, rôle de R. Goetze), des négociations avec les partenaires privés (les promoteurs-constructeurs), du relais « technocratie »-élus locaux, ainsi que des aléas de la politique du gouvernement face aux villes nouvelles. Enfin, pour l'interviewé, les quatre villes nouvelles de province illustrent les contradictions évoquées au sujet des VN de la région parisienne.

Sabine Effosse